



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 07/03/2024

Délibération n° 51

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 01 mars
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2024

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Christine NOTON à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilles OGER à Monsieur Franck DELAIGUE, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX

Secrétaire de séance : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Délibération n°51 du 07/03/2024

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : mises à dispositions
----------------	----------------------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Les mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

Madame Sophie MEYER, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la Préfecture de la Haute-Loire, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer la mission de cheffe de projet Villages d'avenir visant à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement, à partir du 8 mars 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur Marc CIVEYRAC, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mis à la disposition de l'Office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 80 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions liées à la promotion touristique du territoire, à partir du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

Madame Bénédicte PABIOU, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de l'Office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 80 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions liées à la promotion touristique du territoire, à partir du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

Monsieur Christophe LAURANS, agent de la commune de Monistrol-d'Allier, est mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 15 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer le fonctionnement des ouvrages nécessaires à l'exploitation courante des services Eau et assainissement, à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

Monsieur Denis DAURAT, agent de la commune de La Chaise Dieu, est mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer le fonctionnement des ouvrages nécessaires à l'exploitation courante des services Eau et assainissement, à partir du 5 juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

Chaque établissement d'accueil remboursera à la collectivité d'origine les rémunérations principales et accessoires de l'agent mis à disposition, ainsi que les charges patronales afférentes durant toutes les durées correspondantes, au prorata temporis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 26/02/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les principes des mises à disposition de :
 - Madame Sophie MEYER, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, auprès de la Préfecture de la Haute-Loire, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer la mission de cheffe de projet Villages d'avenir visant à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement, à partir du 8 mars 2024 jusqu'au 31 décembre 2026 ;
 - Monsieur Marc CIVEYRAC, agent de la Communauté d'agglomération du

Délibération n°51 du 07/03/2024

Puy-en-Velay, auprès de l'Office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 80 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions liées à la promotion touristique du territoire, à partir du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

- Madame Bénédicte PABIOU, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, auprès de l'Office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 80 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions liées à la promotion touristique du territoire, à partir du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

- Monsieur Christophe LAURANS, agent de la commune de Monistrol-d'Allier, auprès de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 15 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer le fonctionnement des ouvrages nécessaires à l'exploitation courante des services Eau et assainissement, à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

- Monsieur Denis DAURAT, agent de la commune de La Chaise Dieu, auprès de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer le fonctionnement des ouvrages nécessaires à l'exploitation courante des services Eau et assainissement, à partir du 5 juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

- VALIDE le remboursement par l'établissement d'accueil à la collectivité d'origine des rémunérations principales et accessoires de l'agent mis à disposition, ainsi que des charges patronales afférentes durant toutes les durées correspondantes, au prorata temporis.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 07/03/2024,
Le Secrétaire de séance,
FROMAGET-HERITIER Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le 07/03/2024

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 12/03/2024 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 07/03/2024

Délibération n° 52

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 01 mars
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Christine NOTON à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilles OGER à Monsieur Franck DELAIGUE, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX

Secrétaire de séance : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Délibération n°52 du 07/03/2024

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet : Personnel : modifications du tableau des emplois

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément au Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Des recrutements sont en cours ou à venir. Pour cela, il est nécessaire de créer les postes suivants. Aussi, au terme des procédures, si les recrutements de fonctionnaire sur ces emplois se révèlent être infructueux, les besoins du service justifieront les recrutements d'agents contractuels sur des engagements d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par l'article 332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Service	Intitulé du poste	Quotité de travail	Motifs	A créer	A autoriser aux agents contractuels
CRD	Enseignant formation musicale	15h	Mutation	Non	Oui, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique
CTD	Responsable technique gestion des déchets	35h	Mobilité interne	Oui grade Technicien	Oui, dans le cadre d'emplois des techniciens
Petite enfance	Assistant de gestion administrative	15h	Retraite	Oui grade adjoint administratif	Non
Petite enfance	Agent d'entretien St Paulien	17h30	Création	Oui grade Adjoint technique	Non
Petite enfance	Auxiliaire de puériculture Vals	21h	Mobilité interne	Oui grade Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Oui, dans le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture
Aménag. Habitat Urbanisme	Instructeur référent de secteur	35h	Détachement	Oui grade Technicien	Oui, dans le cadre d'emplois des techniciens
Centre tech du relais aggro du plateau	Agent polyvalent des services techniques	35h	Retraite	Non	Oui, dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise
Ingenierie, infrast. Voiries et réseaux div	Chef de service	35h	Retraite	Non	Oui, dans le cadre d'emplois des ingénieurs
Systèmes d'information	Responsable cellule SIG	35h	Détachement	Oui grade Ingénieur	Oui, dans le cadre d'emplois des ingénieurs
Systèmes	Géomaticien SIG	35h	Mobilité interne	Oui	Oui, dans le cadre

Délibération n°52 du 07/03/2024

d'information				grade Technicien	d'emplois des techniciens
Cuisine en Velay	Diététicien qualiticien	35h	Création	Oui grade Technicien	Oui, dans le cadre d'emplois des techniciens
Dévtpt touristique et territorial	Chef de service	35h	Mise à disposition	Non	Oui, dans le cadre d'emplois des attachés

Les emplois devenus vacants au tableau des emplois pourront être supprimés par délibération du Conseil après avis préalable du Comité Social Territorial.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 26/02/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la création des postes suivants :
 - 4 postes de technicien à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (15/35),
 - 1 poste d'ingénieur à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (17,5/35),
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps non complet (21/35),
- VALIDE la proposition de Monsieur le Président concernant les recrutements d'agents contractuels sur les postes de :
 - assistant d'enseignement artistique en formation musicale,
 - responsable technique de gestion des déchets,
 - instructeur référent de secteur,
 - agent polyvalent des services techniques,
 - chef de service Ingenierie infrastructures voiries et réseaux divers,
 - responsable cellule SIG,
 - géomaticien,
 - diététicien qualiticien,
 - chef de service Développement touristique et territorial,
 - auxiliaire de puériculture,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 07/03/2024,
Le Secrétaire de séance,
FROMAGET-HERITIER Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le 07/03/2024

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 12/03/2024 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 07/03/2024

Délibération n° 53

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 01 mars
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
13/03/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Christine NOTON à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilles OGER à Monsieur Franck DELAIGUE, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX

Secrétaire de séance : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Délibération n°53 du 07/03/2024

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : contrats d'assurance des risques statutaires
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

La Communauté d'agglomération se doit de souscrire pour 2025 un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion de la Haute-Loire peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

Par sa délibération du 11 décembre 2020, la collectivité a accepté de souscrire au contrat d'assurance statutaire via un contrat groupe proposé par le Centre de Gestion.

Le contrat en cours va arriver à son terme au 31 décembre 2024.

À cet effet, le Centre de Gestion de la Haute-Loire propose de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1^{er} janvier 2025, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025,
- régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 26/02/2024

Le Conseil Communautaire :

- CHARGE le Centre de Gestion de la Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1^{er} janvier 2025, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 043-200073419-20240311-DEL_CC2024_055-DE



Michel CHAPUIS

Signé le 07/03/2024,
Le Secrétaire de séance,
FROMAGET-HERITIER Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le 07/03/2024

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 12/03/2024
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 07/03/2024

Délibération n° 54

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 01 mars
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
13/03/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Christine NOTON à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilles OGER à Monsieur Franck DELAIGUE, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX

Secrétaire de séance : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Délibération n°54 du 07/03/2024

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Zoe TAGLIATI Informatique

Objet :	Renouvellement de la convention de partenariat avec le CRAIG (Centre Régional Auvergne Rhône Alpes de l'Information Géographique)
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

La Communauté d'agglomération est un membre fondateur du Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique. Ainsi, elle a pu participer à son développement et à l'orientation de ses services.

Aujourd'hui, la collectivité utilise pleinement les services mis à disposition, qui peuvent être :

- l'accès à des données négociées à l'échelle de la région (partenariat IGN),
- l'accès à l'orthophotographie aérienne, renouvelée tous les 3 ans,
- l'accès à un Référentiel Très Grande Échelle, fond de plan officiel,
- l'accès à un Modèle Numérique de Terrain (altimétrie précise à 10 cm).

De plus, elle collabore activement au développement de nouveaux services, comme :

- la mise en place d'une plateforme de gestion des DT/DICT,
- la création de données telles que Google Street View,
- la création de rendus 3D, destinés notamment aux services de l'ingénierie et de l'urbanisme ou dans la promotion du territoire.

Ce partenariat est concrétisé par la signature d'une convention triennale qui arrive à terme cette année.

Ainsi, la collectivité adhère au CRAIG moyennant une **cotisation annuelle** de 15 760 € HT. Ce montant est calculé sur la base de 0,185 €/habitant.

La cotisation annuelle couvre le fonctionnement (60 % du montant global) et l'investissement (40 % du montant global).

Le montant de la participation pourra être revu à la baisse, chaque année, en fonction du résultat comptable du GIP et de l'adhésion de nouveaux adhérents.

Compte tenu des services concrets et indispensables apportés par ce partenariat, il est proposé de signer la nouvelle convention pour une durée de trois ans sur la période 2024 / 2026.

À noter que les communes bénéficient, elles aussi, de l'adhésion de l'Agglomération pour accéder à ces services.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 26/02/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'adhésion au Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG), période 2024-2026, pour un montant initial annuel et révisable de 15 760 € HT,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention de partenariat du Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information

Délibération n°54 du 07/03/2024

Géographique (CRAIG),

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 07/03/2024,
Le Secrétaire de séance,
FROMAGET-HERITIER Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le 07/03/2024

Signé par Michel JOUBERT
Date : 12/03/2024
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 07/03/2024

Délibération n° 55

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 01 mars
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
13/03/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Christine NOTON à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilles OGER à Monsieur Franck DELAIGUE, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX

Secrétaire de séance : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Délibération n°55 du 07/03/2024

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Isabelle GAFFET Commande publique

Objet :	Fourniture et livraison de carburant pour les services de la Communauté d'agglomération 2024/2028
----------------	---

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

La Communauté d'agglomération a lancé un avis d'appel public à la concurrence le 1^{er} décembre 2023 au B.O.A.M.P., avis n°2023-337 et au J.O.U.E., annonce n°2023/S235-739293, et mis en ligne le dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de dématérialisation « AWS » afin de renouveler le marché public de fourniture et livraison de carburant pour les services de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (Régie des transports et service collecte et traitement des déchets) pour la période 2024/2028.

La procédure de passation est celle de l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le contrat est passé avec un seul opérateur économique pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} avril 2024. Il est reconductible tacitement trois fois. Sa durée maximale est de 4 ans.

La remise des offres fixée au 3 janvier 2024 à 18h30 a permis d'enregistrer 2 offres :

- 1 – DYNEFF – 34000 Montpellier,
- 2 – ETS VINCENT ET FILS – 43340 Landos.

Les critères d'analyse des offres stipulé au règlement de la consultation sont :

- Prix 80 %,
- Délais de livraison 20 %.

L'analyse des offres effectuée selon l'application des critères donne le classement suivant :

- 1/ ETS VINCENT ET FILS 100 points
- 2/ TOTAL ENERGIES PROXI SUD EST 96,01 points

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 janvier 2024 à 8h30 au siège de la Communauté d'agglomération, a décidé d'attribuer le marché au prestataire suivant : ETS VINCENT ET FILS, sise La Sauvetat, 43340 Landos, pour un montant estimatif de 11 022 160,00 euros hors taxes pour la durée de l'accord-cadre du 1^{er} avril 2024 au 1^{er} avril 2028.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 26/02/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'attribution de l'accord-cadre de fourniture et livraison de carburant pour les services de la Communauté d'agglomération 2024/2028 à ETS VINCENT ET FILS, sise la Sauvetat, 43340 Landos,
- ATTESTE que les crédits budgétaires relatifs à l'exécution des prestations du présent accord-cadre sont inscrits au budget,
- AUTORISE Monsieur Le Président à signer ledit accord-cadre.

Délibération n°55 du 07/03/2024

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 07/03/2024,
Le Secrétaire de séance,
FROMAGET-HERITIER Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le 07/03/2024

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 12/03/2024
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 07/03/2024

Délibération n° 56

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 01 mars
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
13/03/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Christine NOTON à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilles OGER à Monsieur Franck DELAIGUE, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX

Secrétaire de séance : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Délibération n°56 du 07/03/2024

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Romain GARCIA Commande publique

Objet :	Convention de groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres de denrées alimentaires
----------------	--

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023_2017 en date du 27/06/2023 approuvant la prise de compétence facultative de l'Unité de production culinaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°BCTE/2023/143 du 07/12/2023 portant transfert de la compétence gestion des unités de production culinaire à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

Considérant que la convention de groupement de commandes entre la ville du Puy-en-Velay et le Centre Communal d'Action Sociale 2023-2027 en date du 25/04/2023 devient caduque au 31/12/2023,

Considérant l'intérêt de maintenir un groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres de fourniture de denrées alimentaires, il y a lieu de créer un nouveau groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le Centre Communal d'Action Sociale jusqu'au 31 décembre 2027,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 26/02/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 19/02/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de création d'un groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres de denrées alimentaires avec le Centre Communal d'Action Sociale jusqu'au 31 décembre 2027, ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention de groupement de commandes afférente,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 043-200073419-20240311-DEL_CC2024_058-DE



Signé le 07/03/2024,
Le Secrétaire de séance,
FROMAGET-HERITIER Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le 07/03/2024

Signé par Michel JOUBERT

Date : 12/03/2024 Puy-en-Velay,

Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 07/03/2024

Délibération n° 57

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 01 mars
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Christine NOTON à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilles OGER à Monsieur Franck DELAIGUE, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX

Secrétaire de séance : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Délibération n°57 du 07/03/2024

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Maxime GEORGES Commande publique

Objet :	Convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la ville du Puy-en-Velay et son CCAS pour la passation de marchés ou commandes nécessaires à la mutualisation des moyens techniques et prestations de services, et la passation des marchés d'entretien de la voirie, des bâtiments, des réseaux hydrauliques et cours d'eau
----------------	---

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Par délibération du Conseil Communautaire du mardi 04 décembre 2018, la signature d'une convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la ville du Puy-en-Velay et son CCAS, pour la mutualisation des moyens techniques/prestations de service et la passation des marchés d'entretien de voirie et des bâtiments, a été approuvée.

La convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2023, il est proposé de la mettre à jour et de la renouveler pour une durée de 4 ans, à savoir :

concernant les marchés et accords-cadres relatifs aux moyens techniques :

- Fourniture de vêtements de travail ;
- Approvisionnement de carburant par badges ;
- Fournitures de voirie (panneaux, peinture, enrobé, etc.) ;
- Fournitures de garage (pneus, huiles, etc.).

concernant les marchés et accords-cadres de prestations de service :

- Vérifications obligatoires dans les bâtiments ERP, les engins de levage et divers ;
- Entretien de la voirie et des abords (peinture et fauchage) ;
- Maintenance des systèmes de chauffage, climatisation, plomberie et électricité ;
- Maintenance et analyse de la qualité de l'air et mesure du radon ;
- Entretien des alarmes ;
- Maintenance, entretien et dépannage des moyens de lutte contre l'incendie ;
- Maintenance, entretien et dépannage des installations de sécurité incendie et de désenfumage (SSI) ;
- Maintenance, entretien et dépannage de matériels et d'équipements inhérents au fonctionnement des bâtiments ;
- Prestations de service selon les normes nouvelles en vigueur.

concernant les marchés et accords-cadres d'entretien de la voirie, des bâtiments, des réseaux hydrauliques et cours d'eau :

- Entretien de la voirie et des réseaux ;
- Entretien de maçonnerie ;
- Entretien des bâtiments tous corps d'état pour tous bâtiments propriété de la ville, du C.C.A.S. et de la Communauté d'agglomération ;
- Entretien des réseaux hydrauliques et des cours d'eau ;
- Fourniture, installation, entretien et maintenance de panneaux photovoltaïques ;
- Travaux neufs ou grosses réparations de voirie et des réseaux ;
- Études préalables à la constitution des cahiers des charges (études de faisabilité, AMO, études d'opportunités) et au suivi de ces travaux.

CONSIDÉRANT l'opportunité de constituer un groupement de commande dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en

bénéficiant d'économies d'échelle.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 26/02/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la ville du Puy-en-Velay, la Communauté d'agglomération et le C.C.A.S pour la passation de marchés ou commandes nécessaires à la mutualisation des moyens techniques et prestations de services, et la passation des marchés d'entretien de la voirie, des bâtiments, des réseaux hydrauliques et cours d'eau, ci annexée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention précédemment spécifiée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 07/03/2024,
Le Secrétaire de séance,
FROMAGET-HERITIER Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le 07/03/2024

Signé par Michel JOUBERT
Date : 12/03/2024
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 07/03/2024

Délibération n° 58

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 01 mars
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
13/03/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Christine NOTON à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilles OGER à Monsieur Franck DELAIGUE, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX

Secrétaire de séance : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Délibération n°58 du 07/03/2024

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Maxime GEORGES Commande publique

Objet :	Convention de groupement de commandes pour la passation de marchés de fournitures et services liés au système d'information et de télécommunication.
----------------	--

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Par délibération du Conseil Communautaire du mardi 04 décembre 2018, la signature d'une convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la ville du Puy-en-Velay et son CCAS, pour la passation des marchés de fournitures et services liés aux techniques d'information et de communication et des marchés d'opérateurs de télécommunication a été approuvée.

La convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2023, il est proposé de la mettre à jour et de la renouveler pour une durée de 4 ans.

La convention concerne les domaines suivants :

- Fournitures relatives aux techniques d'information et de télécommunications,
- Services relatives aux techniques d'information et de télécommunications.

CONSIDÉRANT l'opportunité de constituer un groupement de commande dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 26/02/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération, la Ville du Puy-en-Velay et son C.C.A.S pour la passation de marchés de fournitures et services liés au système d'information et de télécommunication ci annexée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précédemment spécifiée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 043-200073419-20240311-DEL_CC2024_060-DE



Signé le 07/03/2024,
Le Secrétaire de séance,
FROMAGET-HERITIER Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le 07/03/2024

Signé par Michel JOUBERT

Date : 12/03/2024 Puy-en-Velay,

Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 07/03/2024

Délibération n° 59

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 01 mars
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
13/03/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Christine NOTON à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilles OGER à Monsieur Franck DELAIGUE, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX

Secrétaire de séance : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Délibération n°59 du 07/03/2024

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie
Affaire suivie par : Geoffroy GROLL/Yannick NOUVET

Objet :	Via Dolaizon : aménagement d'un itinéraire cyclable : autorisation de signer la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement avec la Région
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

La Via Dolaizon est un projet d'itinéraire cyclable sur les communes du Puy-en-Velay et de Vals-près-le-Puy.

Les objectifs sont :

- une artère cyclable de 3 kms traversant les 2 communes et rejoignant le pôle d'échange intermodal,
- une liaison de 4 kms reliant cette artère à la voie verte du Velay (V73).

Le projet s'insère globalement dans un nœud de voies vertes (ViaFluvia, VV du Velay, Via Mont Gerbier de Jonc) situées à proximité du Puy-en-Velay.

Le projet est estimé à 3,7 M€HT de travaux. Il fait suite à des études de principes commandées par l'Agglomération. La Région a étudié sa faisabilité en 2022.

Considérant :

- Que le projet relève simultanément de la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des parties en raison de leur compétence respective ;
- Qu'il est d'intérêt commun de réaliser et de garantir la cohérence de l'ensemble des travaux sur les territoires traversés ;

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement est conclue sur le fondement de l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique. Elle a pour objet d'organiser la maîtrise d'ouvrage unique (MOAU) exercée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les études et travaux de réalisation du projet dénommé Via Dolaizon.

La réalisation du projet intéresse l'ensemble des parties en tant que maître d'ouvrage :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de sa compétence en matière de développement économique lui permettant de réaliser des équipements collectifs ayant un intérêt régional direct et contribuant au développement économique et au tourisme du territoire,
- Les Communes au titre de leurs compétences en matière de voirie et espaces publics, d'éclairage public, d'espaces verts,
- La Communauté d'agglomération au titre de ses compétences en matière de promotion du tourisme, d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire.

Les parties s'accordent pour désigner la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble des études et des travaux relatifs au projet.

La Région exercera toutes les attributions de la maîtrise d'ouvrage définies aux articles L. 2224-1 et suivants du Code de la commande publique.

Descriptif du projet :

L'itinéraire cyclable Via Dolaizon est une véloroute de 3 kms, entièrement urbaine, le long de la rivière Dolaizon, et qui permet de relier Vals-près-Le-Puy à la gare du Puy-en-Velay. Elle se poursuit par une section déjà réalisée vers Brives-Charensac. Elle prend son origine avenue des Droits de l'Homme à Vals-près-le-Puy et aboutit en amont du pôle intermodal d'échange au Puy-en-Velay.

L'itinéraire urbain est ponctué de 3 haltes aménagées (espaces verts, mobilier urbain) et de 3 parkings, répartis le long du parcours. 2 ouvrages techniques sont prévus pour créer un

soutènement à l'itinéraire à proximité du cours d'eau ou pour le franchir.

Un bouclage de 4kms entre cet itinéraire et la voie verte du Velay, en milieu péri-urbain et rural, complète le programme de l'opération. Ce bouclage dessert notamment une zone de commerces à Vals-près-le-Puy. Les tracés sont illustrés en annexe 1 de la convention annexée.

Les aménagements intègrent la dissimulation de réseaux et l'éclairage public nécessaires, en lien avec le Syndicat départemental d'énergies de Haute-Loire.

Pour le fonctionnement de l'itinéraire de promenade cyclable et son agrément, des parkings et haltes sont aménagés :

- Un parking, avenue des Droits de l'Homme à Vals-près-le-Puy en début de parcours,
- Une halte sur la parcelle des équipements sportifs de Vals-près-le-Puy,
- Une halte rue Coudeyrette au Puy-en-Velay,
- Un parking rue du Ruisseau au Puy-en-Velay,
- Une halte et un parking sur la parcelle du stade de Causans au Puy-en-Velay.

L'objectif est de terminer le projet en 2025.

Coût estimatif du projet :

Le coût estimatif global de l'opération, comprenant les études et les travaux, est estimé à 3 670 000 € HT.

Financement :

Les dépenses sont réparties conformément comme suit :

Élément	Région	CAPEV	Commune concernée
Topographie	100%	0%	0%
Maîtrise d'œuvre	100%	0%	0%
Études et procédures annexes	100%	0%	0%
CSPS	100%	0%	0%

Enfouissement des réseaux et éclairage	100%	0%	0%
Travaux			
Aménagements cyclables	100%	0%	0%
Ouvrages d'art, assainissement	100%	0%	0%
Aménagements paysagers	100%	0%	0%
Parkings	50%	50%	0%
Aire de jeux	50%	0%	50%

Les estimations en phase AVP conduisent aux montants prévisionnels de travaux suivants, en euros HT :

Travaux	Estimation	Part Région	Part CAPEV	Part Le-Puy-en-Velay	Part Vals-près-le-Puy
Aménagements cyclables	1 458 644,00	1 458 644,00	0,00	0,00	0,00
Ouvrages d'art, assainissement	682 500,00	682 500,00	0,00	0,00	0,00
Aménagements paysagers	1 323 492,00	1 323 492,00	0,00	0,00	0,00
Parkings	77 626,00	38 813,00	38 813,00	0,00	0,00
Aire de jeux	183 876,00	91 938,00	0,00	47 135,00	44 803,00
Total	3 726 138,00	3 595 187,00	38 813,00	47 135,00	44 803,00

La présente prise de maîtrise d'ouvrage unique par la Région se fait à titre gratuit.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 26/02/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'opération d'aménagement d'un itinéraire cyclable sur les communes du Puy-en-Velay et de Vals-près-Le Puy dénommé la Via Dolaizon,
- AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement relative à l'aménagement d'un itinéraire cyclable du Dolaizon annexée à la présente délibération,
- INSCRIT au budget primitif la somme de 38 813 € H.T correspondant au reste à charge de l'Agglomération. Cette somme pourra être réévaluée en fonction des montants définitifs des travaux réalisés.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 07/03/2024,
Le Secrétaire de séance,
FROMAGET-HERITIER Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le 07/03/2024

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 12/03/2024
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 07/03/2024

Délibération n° 60

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 01 mars
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
13/03/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Christine NOTON à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilles OGER à Monsieur Franck DELAIGUE, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX

Secrétaire de séance : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Délibération n°60 du 07/03/2024

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet : Vidéoprotection - Zone d'activité de Sanssac l'Église : demandes de subvention

Rapporteur : Roland LONJON

Suite à de nombreux vols et dégradations dans les entreprises de la Zone d'activité de Fataire à Sanssac l'Église, la Communauté d'agglomération a décidé d'installer un système de vidéoprotection à chaque entrée de la zone.

Sept caméras équipées de projecteurs infrarouges seront installées à des points stratégiques de la zone et enregistreront tous les véhicules rentrants ou sortants.
Les images seront conservées pendant 30 jours dans un local sécurisé.

Le coût hors taxes de l'opération s'élèverait à 64 100 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
ÉTAT	19 230 €	30 %
RÉGION	32 050 €	50 %
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	12 820 €	20 %
Total des dépenses en HT	64 100 €	100 %

À la part restant à la charge de la Communauté d'agglomération, s'ajoute le montant de la TVA pour 12 820 €, soit un montant total restant à la charge de la Communauté d'agglomération de 25 640 € avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 26/02/2024

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le programme de la vidéoprotection de la Zone d'activité de Fataire à Sanssac l'Église,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 043-200073419-20240311-DEL_CC2024_062-DE



Signé le 07/03/2024,
Le Secrétaire de séance,
FROMAGET-HERITIER Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le 07/03/2024

Signé par Michel JOUBERT

Date : 12/03/2024 Puy-en-Velay,

Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 07/03/2024

Délibération n° 61

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 01 mars
2024

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Christine NOTON à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilles OGER à Monsieur Franck DELAIGUE, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX

Secrétaire de séance : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Délibération n°61 du 07/03/2024

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Marina BUISSON Finances

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Rapporteur : Roland LONJON

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015, dispose que « dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 10 semaines avant le vote précédant l'examen du budget primitif (sous référentiel M.57), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Ce rapport donne lieu à un débat, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné ci-dessus comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Par conséquent, vous trouverez ci-joint le document support du Rapport d'Orientation Budgétaire.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 26/02/2024

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024,
- VALIDE l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 07/03/2024,
Le Secrétaire de séance,
FROMAGET-HERITIER Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le 07/03/2024

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 12/03/2024
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240311-DEL_CC2024_063-DE